

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

A la fin mai, notre maman, immobilisée par une grave maladie, nous a demandé de commencer une neuvaine au P. Tornay pour obtenir sa guérison. Le troisième jour de la neuvaine, elle peut se tourner et s'asseoir seule sur le lit. Quinze jours après, elle se lève et fait quelques pas. De jour en jour son état s'améliore. A la fin juillet, le docteur lui permet d'aller aux « mayens » où elle s'y trouve encore.

6 septembre 1953.

S. F., C.

J'avais des ennuis dans mon milieu de travail. Je me suis adressé au P. Tornay et par son intercession les choses se sont arrangées. Aussi je lui en suis reconnaissant.

29 septembre 1953.

A. L., M.-B.

Le brave P. Tornay, martyr au Thibet, m'a obtenu une grâce...

Octobre 1953.

X., Sierre.

Le chanoine Tornay nous a aidé dans une difficulté. Nous lui en sommes reconnaissants.

24 octobre 1953.

X. M.-B.

En deux circonstances, le P. Tornay, auquel j'avais confié mes difficultés, a bien voulu me faire sentir son pouvoir d'intercession.

6 décembre 1953.

L. L., O.

Je remercie le P. Tornay de m'avoir accordé plusieurs faveurs le samedi 19 décembre.

22 décembre 1953.

E. B., L.

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Depuis plus de six mois mon fils avait mal à une jambe, et maintenant, grâce à ma neuvaine au P. Tornay, il va beaucoup mieux.
7 février 1954. J. F., H.

Mon fils a été victime d'un très grave accident qui, au dire des témoins, aurait dû lui coûter la vie. Transporté à l'hôpital, l'une des premières paroles qu'il put articuler fut celle-ci : « Le P. Tornay m'a sauvé la vie ! » J'en ai moi-même la persuasion, puisqu'à l'heure où l'accident se produisit, n'étant pas tranquille, j'étais en prière devant l'image du Serviteur de Dieu pour lui recommander mon fils.
10 février 1954. A. R., B.

Une personne de ma parenté tournait mal, et depuis quelque temps abandonnait un peu les pratiques religieuses, ne voulant plus aller aux sacrements. J'en avais le cœur gros et je fis une neuvaine au P. Tornay. Il a été missionnaire sur la terre, il sera bien missionnaire dans le ciel, me disais-je. Le dernier jour de la neuvaine, cette personne va trouver un Père spirituel et revient à de meilleurs sentiments ; elle s'approche de nouveau des sacrements. Grande est donc ma reconnaissance au P. Tornay.
24 février 1954. X.

Je vous communique une grâce obtenue par le P. Tornay que j'aurais dû vous faire connaître plus tôt, puisqu'elle remonte à une année...
19 mars 1954. U. R., M.

Les personnes qui auraient reçu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, à Ecône-Riddes (Valais), à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIC 4893 « Cause de Béatification du P. Tornay », Rév. Chanoine Giroud, Ecône-Riddes.)

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Voici une modeste offrande pour deux grâces reçues lors de deux maladies. J'ai prié le R. P. Tornay et il m'a secouru. Je lui en suis bien reconnaissante.

9 avril 1954.

C. D., V.

Nous avons gagné ! Ma malade qui jurait ne jamais vouloir se confesser, l'a fait bien gentiment. Cette semaine elle a demandé elle-même le Père X. pour faire ses Pâques. Hier matin j'ai eu le grand bonheur de communier avec elle. Que le P. Tornay soit remercié !

23 avril 1954.

Une infirmière.

Il y a quelque temps, je m'étais blessée un œil avec un crayon. J'étais très malheureuse, ne pouvant presque pas travailler ni lire. Je me suis adressée avec une grande confiance au P. Tornay, lui promettant une aumône pour la mission du Thibet. Après un mois et demi de patience, me voilà guérie et je viens remplir ma promesse.

23 mai 1954.

E. M., C.

J'implore le P. Tornay dans mes difficultés et je ne suis pas sans échos. Merci à lui et à tous les révérends missionnaires.

24 mai 1954.

A. B.-M., C.

Nous avons promis au P. Tornay l'offrande d'une petite somme pour sa cause de béatification, s'il voulait encore une fois nous aider à recouvrer une facture considérable. Or, ces derniers jours, le paiement s'est effectué à notre grande joie.

26 mai 1954.

X.

Je remercie le P. Tornay pour du travail et le mariage d'un jeune parent.

28 mai 1954.

X.

Les personnes qui auraient reçu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, à l'Hospice du Grd-St-Bernard, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIc 4893 « Cause de Béatification du P. Tornay », Rév. Chanoine Giroud, Grd-St-Bernard.)

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Nouvelles grâces obtenues par l'entremise du R. P. Tornay, martyr.
13 juillet 1954. X. Sierre.

A plusieurs reprises, je me suis adressée au P. Tornay et j'ai toujours été exaucée. En ce moment, je lui demande une nouvelle grâce et je suis persuadée de l'obtenir.

11 août 1954. A. J.-B.

Un voisin avait deux propriétés à peu près enclavées dans la mienne. Elles m'auraient intéressé, mais à toutes les demandes d'achat, j'essuyais un refus. Un jour, une image du P. Maurice Tornay traînait sur la table de ma chambre. Je lui fis alors cette prière : « Toi qui étais si malin dans les affaires, si réellement tu as du pouvoir, fais en sorte que je puisse acheter ce terrain et je promets cinquante francs pour les besoins de ta Cause de béatification. » A vrai dire, je n'avais qu'une confiance médiocre dans son intercession, ou plutôt dans les mérites du P. Tornay. Or, quelle ne fut pas ma stupéfaction, lorsque le lendemain soir, le possesseur des terrains m'interpelle et me dit à brûle-pourpoint : « Si tu es toujours acheteur des propriétés situées à tel endroit, je te les vends ! » J'en restais abasourdi. L'achat fut réalisé. Il me faut maintenant m'incliner devant la réponse immédiate du P. Maurice Tornay, et je le prie de me continuer sa sainte intercession à l'avenir, malgré les doutes que j'avais sur sa bonté et sa puissance.

2 septembre 1954. X.

Grâces obtenues par l'intercession du R. P. Tornay, martyr.
4 septembre 1954. X.

J'avais confié une première intention au chanoine Tornay qui m'a exaucée : la réussite de l'examen de passage en quatrième de ma fille de 14 ans.

24 septembre 1954. S. B., Creil (France).

Les personnes qui auraient reçu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, à l'Hospice du Grd-St-Bernard, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIC 4893 « Cause de Béatification du P. Tornay », Rév. Chanoine C. Giroud, Grd-St-Bernard.)